

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

**ADMINISTRATION**

107-05-17

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant les points suivants :

- 1.8.3 : Autorisation pour appel de propositions - Prolongement de l'avenue Bert-Dimock en partenariat;
- 6.1 : Motion de félicitations à la stagiaire en loisirs pour l'organisation du gala de reconnaissance de la Ville;
- 6.2 : Motion de félicitations pour le spectacle de l'ensemble vocal Tourelou.

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

108-05-17

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-04-03**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017.

*Il est à noter que lors de l'adoption de ce procès-verbal, madame Geneviève Braconnier, conseillère a indiqué que, malgré son absence le 3 avril 2017, elle souhaite faire inscrire une mention supplémentaire à l'effet que pour elle, il y a un conflit d'intérêts possible en ce qui concerne la résolution 84-04-17 (Comptes à payer) dudit procès-verbal.*

**ADOPTÉE**

109-05-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-04-04**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2017.

**ADOPTÉE**

110-05-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-04-11**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017.

**ADOPTÉE**

111-05-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-04-18**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2017-04-03**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 3 avril 2017.

**CORRESPONDANCE**

- De Mme Monique Martin, agente de secrétariat au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un exemplaire du contrat de vente d'un immeuble excédentaire provenant d'un surplus d'expropriation.

- De Mme France Dompierre, de la direction générale de la sécurité en transport, ministère des Transports conjointement avec Mme Sabrina Marino, de la direction du vieillissement actif, ministère de la Famille, une correspondance concernant un projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM), telles les triporteurs, les quadriporteurs et les fauteuils roulants motorisés. En vertu de ce projet, il est désormais possible pour les utilisateurs d'AMM d'emprunter les trottoirs, les voies cyclables et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement. Il est possible de consulter le projet pilote au [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, une correspondance confirmant l'attribution d'une contribution financière de la MRC d'un montant maximum de 30 000 \$ dans le cadre du *Fonds de Développement des Territoires, volet Infrastructures et services*, et ce, pour le projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il est entendu que cette offre est conditionnelle à l'attachement financier de l'ensemble du projet.
- Du ministère de la Famille, un montant de 3 000 \$, dans le cadre du projet de mise à jour de la politique familiale.
- D'une contribuable, une demande à l'effet que le Conseil considère l'installation d'un « dos d'âne » afin de ralentir la circulation des voitures sur la 11<sup>e</sup> Avenue, et ce, afin de penser à tous les enfants qui résident dans ce secteur.
- De M. Claude L. Cyr, directeur général de la Caisse populaire de New Richmond, une correspondance indiquant qu'un montant de 2 000 \$ sera versé à titre de contribution financière à la réalisation du projet d'installation d'un banc dans le Parc commémoratif et du Souvenir, situé au 226, boulevard Perron Ouest.
- De M. Gaétan Bélair, géographe et aménagiste de la MRC de Bonaventure, une correspondance transmettant les Règlements 2016-07 et 2016-08 modifiant tous deux le Règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) ainsi que les avis d'entrée en vigueur desdits règlements.
- Un projet de « Nos Potagers de Quartier » présenté au Conseil. Ce projet se veut une démarche rassembleuse et éducative pour les personnes de tous âges. Il vise l'implantation de potagers publics dont la nourriture qui y pousse peut être entretenue par toute une communauté mais n'appartient à personne en particulier.
- De l'équipe de la campagne Adoptez un béluga des nouvelles de ce dernier ainsi qu'un bulletin de leur organisme indiquant les plus récentes avancées de leurs projets de recherche, les moments marquants de la saison et la liste des bélugas identifiés cet été.
- Du Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Saints-Anges, une correspondance demandant la possibilité que désormais, le déneigement de la cour de l'église soit effectué gratuitement par la Ville.
- De M. Marco Bossé, directeur régional par intérim au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance concernant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* et dont les dispositions sont en vigueur depuis le 23 mars 2017. La mise en œuvre de cette loi se réalisera en deux temps. Un document d'information a été joint à cette correspondance présentant les dispositions en vigueur et s'appliquant aux différentes clientèles d'initiateurs de projet.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois d'avril 2017.

112-05-17

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent trente-deux mille trois cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (332 342,99 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

113-05-17

**PROCLAMATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017**

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du **1<sup>er</sup> au 7 mai**, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

**Considérant que** les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

**Considérant que** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

**Considérant que** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

**Considérant que** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Considérant qu'il est d'intérêt général** que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- . **en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>;
- . **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur leur territoire;
- . **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale** lors d'un conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De proclamer par la présente la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la Ville de New Richmond et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

**ADOPTÉE**

114-05-17

**RÈGLEMENT 1035-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 628-98 CONCERNANT LE FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement 628-98 concernant le fonds de retraite des employés municipaux, portant le numéro 1035-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement 628-98 concernant le fonds de retraite des employés municipaux, lequel est identifié sous le numéro 1035-17.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1037-17 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

115-05-17

**ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, portant le numéro 1037-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, lequel est identifié sous le numéro 1037-17.

**ADOPTÉE**

116-05-17

**AUTORISATION DE SIGNATURE - SUBDIVISION DU LOT 5 017 421**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire à signer pour et au nom de la Ville les documents pertinents à la subdivision du lot 5 017 421, situé sur l'avenue Bert-Dimock, créant les 2 lots suivants : 6 101 034 et 6 101 035.

**ADOPTÉE**

117-05-17

**AUTORISATION POUR APPEL DE PROPOSITIONS - PROLONGEMENT DE L'AVENUE BERT-DIMOCK EN PARTENARIAT**

**Considérant** le souhait du Conseil de favoriser un partenariat avec un promoteur privé pour le prolongement de l'avenue Bert-Dimock;

**Considérant que** par ce partenariat, il y aurait une possibilité d'ajout de huit (8) résidences unimodulaires ce qui viendrait hausser la richesse foncière de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la Ville à publier un appel de proposition en partenariat avec un promoteur privé pour le prolongement de l'avenue Bert-Dimock.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1038-17 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 156 700 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 23 134 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1038-17 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 156 700 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 23 134 \$, remboursable en 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

118-05-17

**SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS**

**Considérant qu'**il y a eu un surfinancement dans certains règlements d'emprunt de la Ville et que les montants financés ont dépassé les dépenses réalisées;

**Considérant qu'**aux règlements suivants il y a des soldes non-utilisés :

- Règlement 919-12 (autorisant l'achat d'un camion à neige et décrétant un emprunt de 242 362 \$, remboursable en 10 ans) : solde de : 1 476,16 \$;
- Règlement 952-14 (autorisant l'achat d'un tracteur polyvalent et d'équipements connexes et décrétant un emprunt de 164 383 \$, remboursable en 10 ans) : solde de : 131,65 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'appliquer** les soldes non utilisés des Règlements 919-12 et 952-14, pour un montant total de 1 607,81 \$, au remboursement du capital planifié du budget 2017.

**ADOPTÉE**

119-05-17

**OBLIGATION MUNICIPALE - RÉGIME DE RETRAITE**

**Considérant qu'**afin de payer le déficit actuariel de l'époque du Régime de retraite des employés municipaux, une obligation municipale envers la caisse de retraite a été émise en décembre 2006 par la résolution 329-12-2006, et ce, au montant de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000 \$);

**Considérant que** cette obligation était remboursable au 31 décembre 2016;

**Considérant que** la Loi permet à la Ville de renouveler cette obligation aux mêmes conditions initiales, et ce, pour une période maximale de dix (10) ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'émettre** une obligation municipale envers la caisse de retraite au montant de quatre-vingt-quinze mille dollars (95 000 \$), pour l'année 2017, échelonnée sur une période maximale de dix (10) ans, et ce, en paiement du déficit actuariel de l'époque du régime de retraite des employés municipaux.

**ADOPTÉE**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

120-05-17

**ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE NIVEAUX 1 ET 2**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu que** la Ville de New Richmond désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Bonaventure a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil de la Ville de New Richmond autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE**

121-05-17

**RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE NIVEAU 1 ET 2**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu que** la Ville de New Richmond désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Bonaventure a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil de la Ville de New Richmond autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE**

122-05-17

**VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**Attendu que** la Ville de New Richmond a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**Attendu que** la Ville de New Richmond désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil de la Ville de New Richmond autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

**RÈGLEMENT 1039-17 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 843-08 - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1039-17 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et abrogeant le Règlement 843-08, sera adopté à une séance ultérieure.

**URBANISME**

123-05-17

**RÈGLEMENT 1031-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉVISÉ DE LA MRC DE BONAVENTURE (ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES À L'ÉROSION CÔTIÈRE) - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et concernant les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière, portant le numéro 1031-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (zones de contraintes relatives à l'érosion côtière), lequel est identifié sous le numéro 1031-17.

**ADOPTÉE**

124-05-17

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 157, BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** la demande d'émission d'un permis déposée pour les travaux prévus d'annexion d'un garage intégré au bâtiment principal par la jonction d'une verrière sur fondation pour le 157, boulevard Perron Ouest;

**Considérant** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 26 avril 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur pour les travaux prévus au 157, boulevard Perron Ouest.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

125-05-17

**APPEL D'OFFRES - SEL DE DÉGLAÇAGE**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de deux (2) entreprises pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

**Considérant** la réception de deux (2) soumissions;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix à la tonne métrique (Quantité approx : 415 tonnes métriques)</b>	<b>Montant taxes incl.</b>
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	90,89 \$	43 367,82 \$
Sel Warwick inc.	99,00 \$	47 237,48 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée au montant de quarante-trois mille trois cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-deux cents (43 367,82 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

126-05-17

**RÈGLEMENT 1034-17 RÉGISSANT LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 884-10 - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement régissant le déneigement des chemins municipaux et abrogeant le Règlement 884-10, portant le numéro 1034-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement régissant le déneigement des chemins municipaux et abrogeant le Règlement 884-10, lequel est identifié sous le numéro 1034-17.

**ADOPTÉE**

127-05-17

**DEMANDE DE BUDGET COMPLÉMENTAIRE - ROUTE RITCHIE - MODIFICATION AUX PLANS**

**Considérant que** la Ville a octroyé à la firme Norda Stelo un mandat de conception de plans et devis pour la réfection de la route Ritchie, au montant de dix-neuf mille quatre cent cinquante dollars (19 450 \$), taxes en sus;

**Considérant que** la Ville a également octroyé à la même firme un mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour ces travaux au ministère de l'Environnement, et ce, au montant de deux mille deux cent quarante dollars (2 240 \$), taxes en sus;

**Considérant** la demande de budget complémentaire déposée par Norda Stelo au montant de mille cinq cent dollars (1 500 \$), taxes en sus, pour des modifications aux plans émis, et ce, suite aux exigences du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le versement d'un montant complémentaire de mille cinq cent dollars (1 500 \$), taxes en sus, à la firme Norda Stelo pour des modifications aux plans émis pour la réfection de la route Ritchie, et ce, suite aux exigences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**ADOPTÉE**

128-05-17

**AUTORISATION DE VENTE D'ÉQUIPEMENT - MACHINE À LAVER HAUTE PRESSION**

**Considérant** l'appel d'offres publié dans le journal l'Informateur, édition du 11 avril 2017, pour la vente d'une machine à laver haute pression de marque Landa 1997;

**Considérant** la réception d'une (1) soumission;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Les Entreprises G. Couture inc.	421 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Les Entreprises G. Couture inc. au montant de quatre cent vingt-et-un dollars (421 \$), taxes en sus, pour la vente d'une machine à laver haute pression de marque Landa, 1997, celle-ci étant la seule et plus haute soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

#### **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

#### **SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

129-05-17

#### **SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS DE NEW RICHMOND - DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (M-30)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**De demander** au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'exclusion (M-30), afin de permettre à la Ville de recevoir une subvention de Patrimoine Canada pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

130-05-17

#### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - AUTORISATION DE PAIEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** les paiements suivants, et ce, pris à même l'entente de développement culturel 2017 :

- Marché public : 1 000 \$;
- Rallye Baie-des-Chaleurs (Animation musicale lors de la journée familiale): 450 \$.

**ADOPTÉE**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

131-05-17

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À LA STAGIAIRE EN LOISIR POUR LE GALA DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE**

**Considérant** le rôle accordé à notre stagiaire en loisirs;

**Considérant** le travail accompli par cette dernière;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**De donner** une motion de félicitations à la stagiaire en loisirs de la Ville, madame Roxanne Rondo, pour la conception ainsi que pour tout le travail accompli à la Ville dont pour la préparation du gala de reconnaissance des bénévoles de la Ville.

**ADOPTÉE**

132-05-17

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENSEMBLE VOCAL TOURELOU**

**Considérant** la qualité du spectacle présenté du 27 au 29 avril 2017;

**Considérant** le travail accompli bénévolement par ceux et celles ayant œuvré à la conception et la production du spectacle;

**Considérant** les retombées dans le milieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**De donner** une motion de félicitations à tous les artisans membres de l'ensemble vocal Tourelou, qui ont œuvré à la mise en place du magistral opéra rock *Mozart, Hommage au génie*, qui a su divertir et émerveiller tous les spectateurs qui ont eu la chance d'y assister.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un citoyen souligne l'absence, à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr, d'une signalisation appropriée pour la traverse de piétons.

Un contribuable demande sur quelle longueur sera construit la nouvelle rue dans le projet de prolongement de l'avenue Bert Dimock et s'il y aura des infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Un contribuable mentionne qu'il croyait que le ministère de l'Environnement refusait que la Ville effectue de nouveaux prolongements de rue à cause de ses bassins non conformes.

Un citoyen souhaite connaître le nombre de kilomètres qui doivent être entretenus avec la niveleuse.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 42.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière